

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2023
Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Claude GAUZARGUES procuration à Patricia CÉCINAS, Olivier MANEIRO procuration à Thomas LASSALE, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Carmen FAUCHEY, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 08-04042023 :

OBJET : SALON DU LIVRE 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que depuis 2008 la commune organise un salon du livre. Celui-ci se déroule à la salle des fêtes avec un succès notoire d'année en année.

Pour 2023, le salon du livre a été programmé au dimanche 1^{er} octobre 2023.

Le montant des dépenses relatives à l'organisation de celui-ci a été estimé à 16 700,00 € sans les frais de personnel.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation des dépenses :	16 700,00 €
Estimation des recettes :	
Subvention Conseil Départemental :	700,00 €
Participations diverses :	2 400,00 €
Autofinancement propre :	13 600,00 €

Total des recettes :	16 700,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière du 27 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **APPROUVE** l'organisation d'un salon du livre en 2023,
- **VALIDE** le plan de financement de celui-ci,
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à solliciter l'attribution d'une aide du Conseil Départemental pour le financement des dépenses liées à celui-ci,
- **DIT** que le solde de l'opération sera pris en charge par la collectivité si l'aide demandée n'atteint pas le montant nécessaire à son financement.

Votants : 16 (13 + 3 procurations)		Votes exprimés : 16
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 1 (Michelle SAINTOUT)

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**




**La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 07 avril 2023

ID Télétransmission : 133_213303951_20230404_DELIB8_04042023_DE

Et de son affichage le 11 avril 2023

Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 11 avril 2023